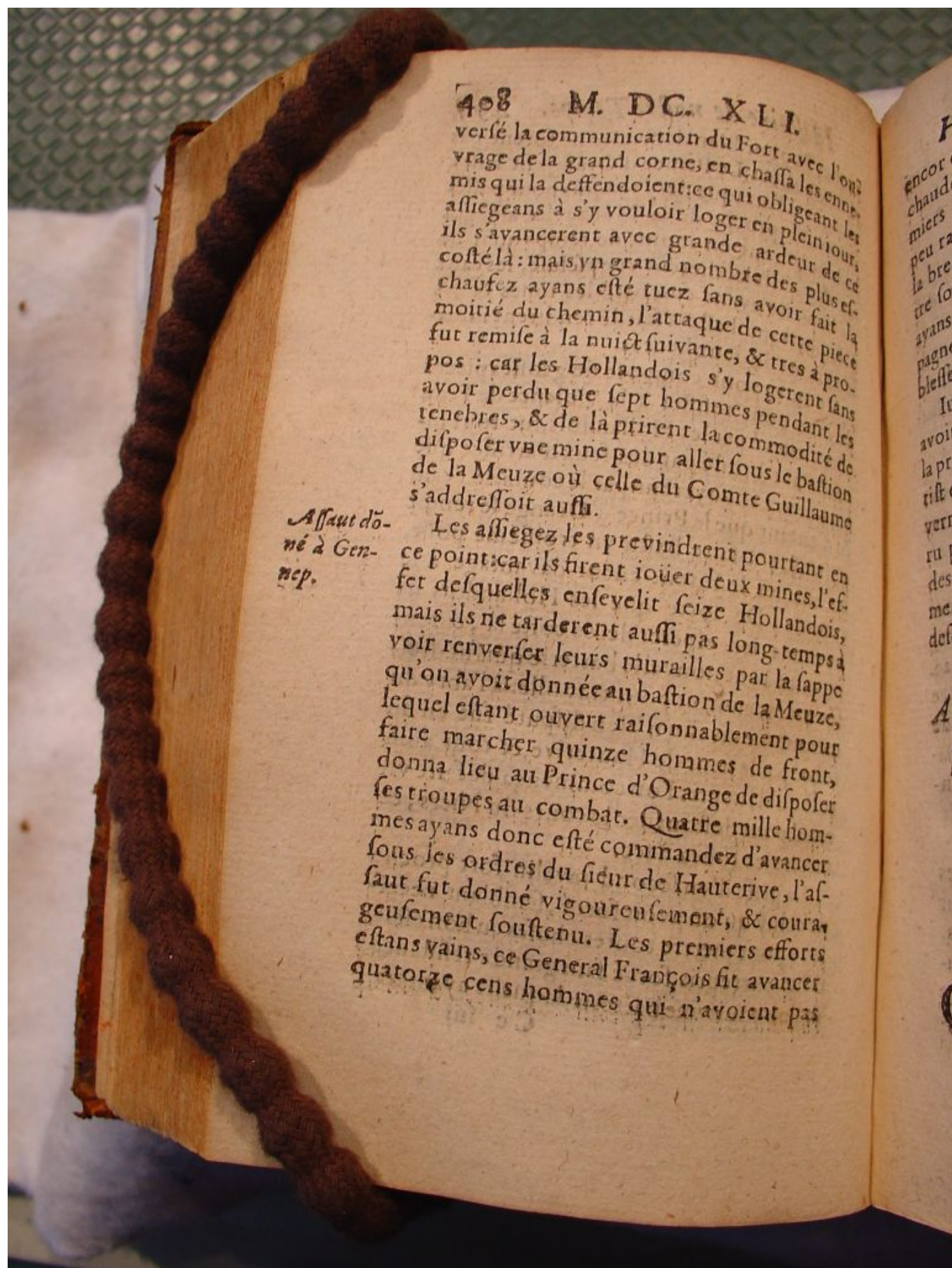
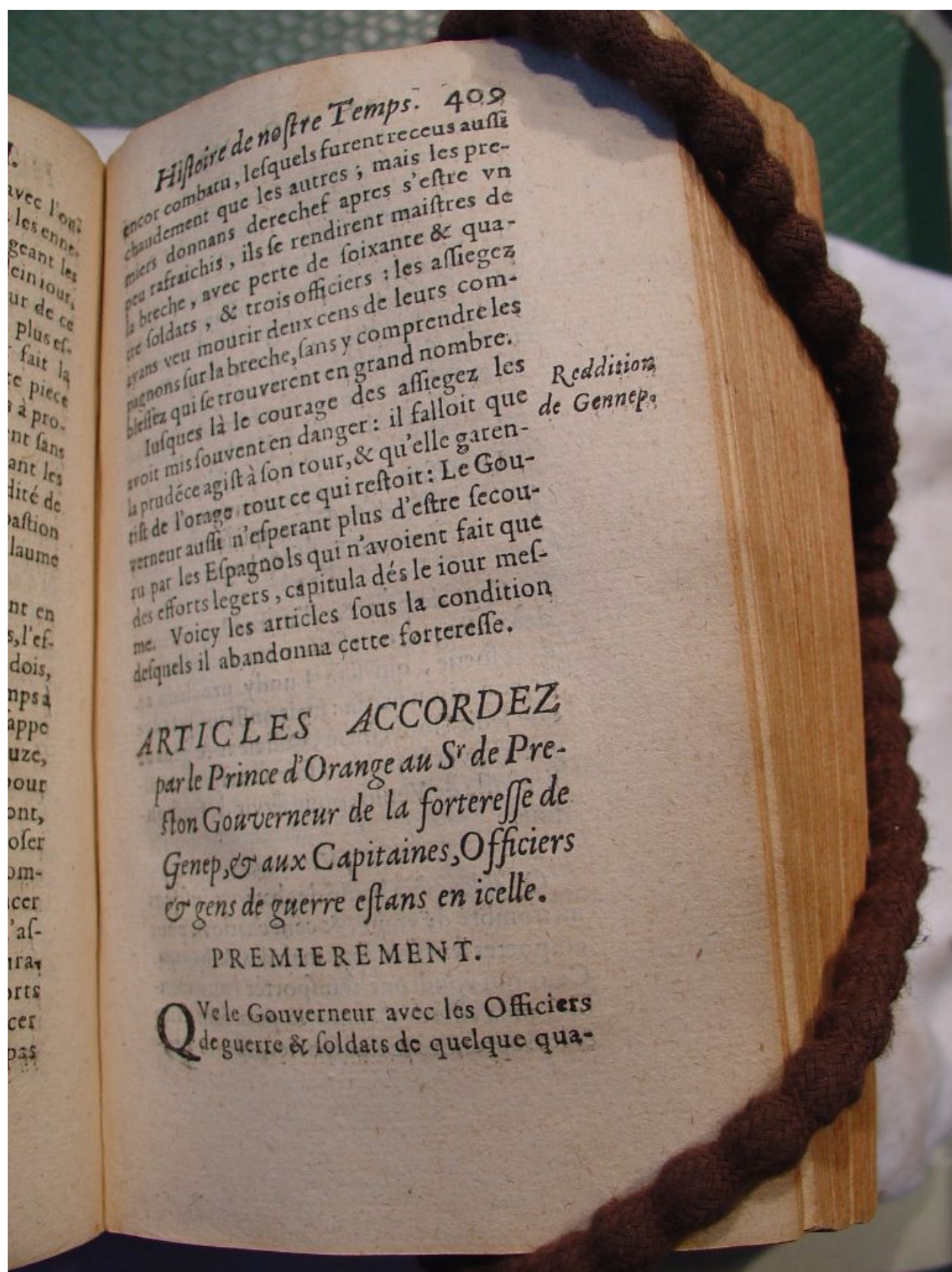


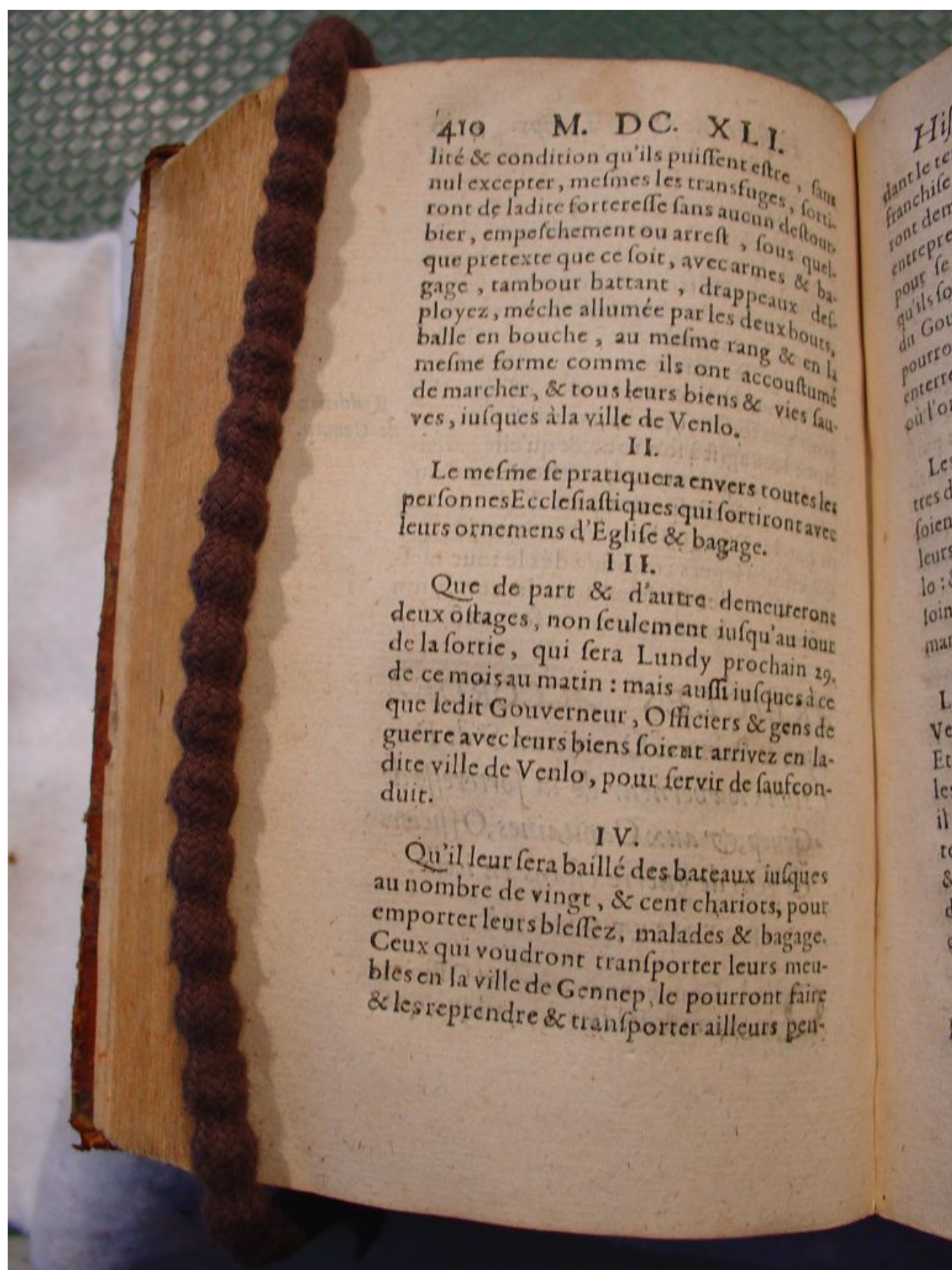
1641_0408.jpg



1641_0409.jpg



1641_0410.jpg



410 M. DC. XLI.

lité & condition qu'ils puissent estre, sans nul excepter, mesmes les transfuges, sortiront de ladite forteresse sans aucun destourbier, empeschement ou arrest, sous quelque pretexte que ce soit, avec armes & bagage, tambour battant, drapeaux desballe en bouche, au mesme rang & en la mesme forme comme ils ont accoustumé de marcher, & tous leurs biens & vies sauves, iusques à la ville de Venlo.

II.

Le mesme se pratiquera envers toutes les personnes Ecclesiastiques qui sortiront avec leurs ornemens d'Eglise & bagage.

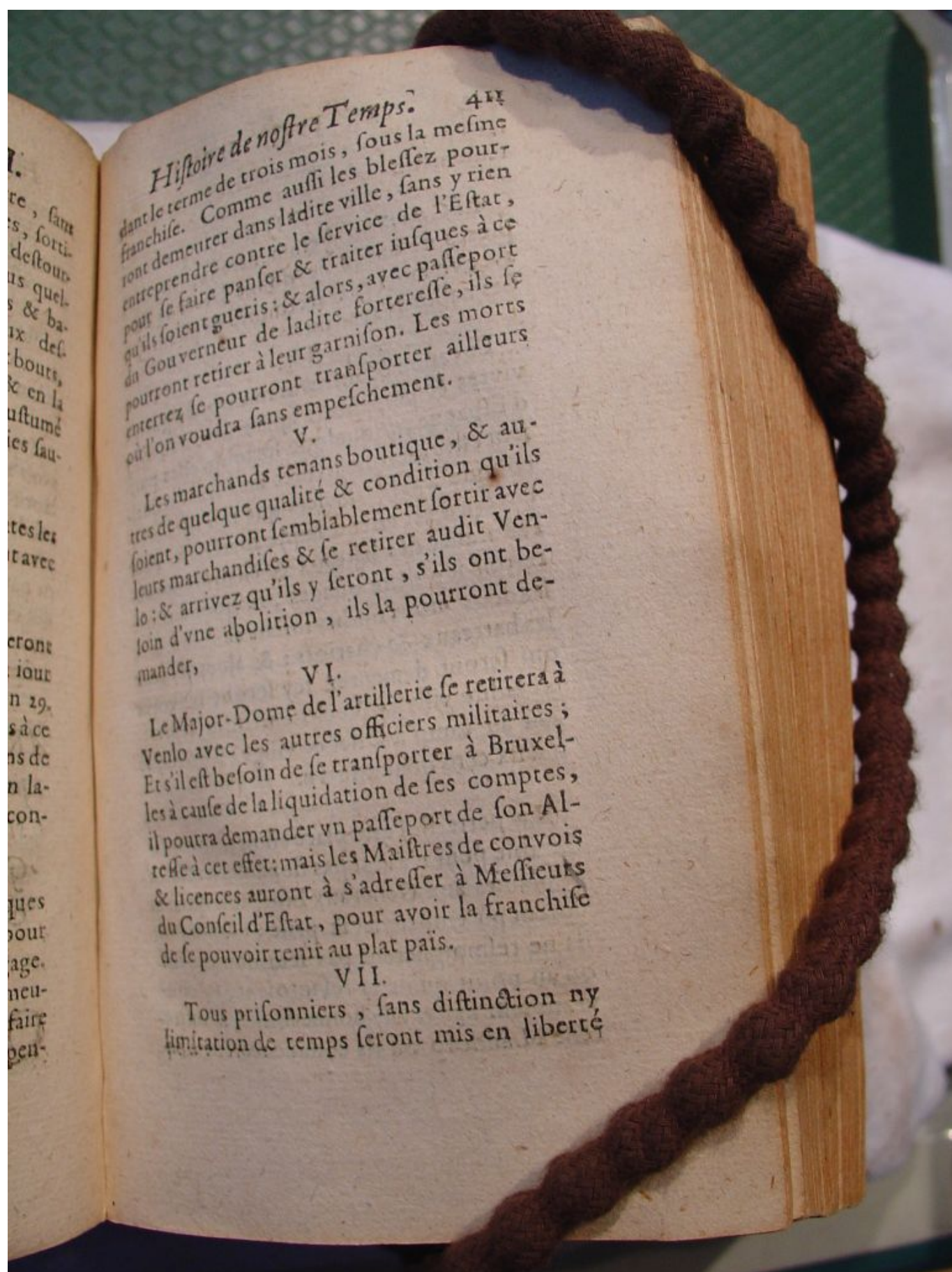
III.

Que de part & d'autre demeureront deux ostages, non seulement iusqu'au iour de la sortie, qui sera Lundy prochain 29. de ce mois au matin: mais aussi iusques à ce que ledit Gouverneur, Officiers & gens de guerre avec leurs biens soient arrivez en ladite ville de Venlo, pour servir de saufconduit.

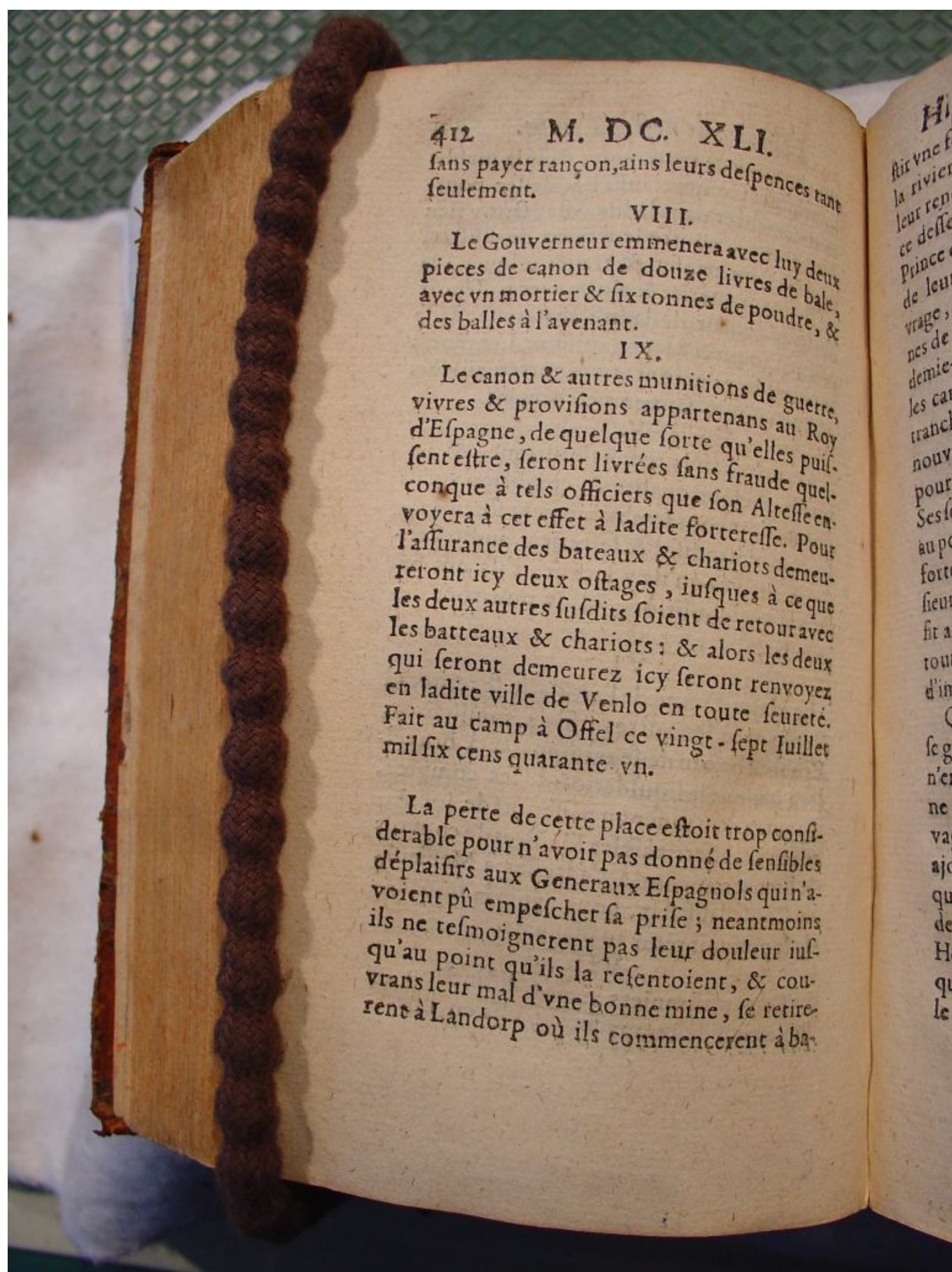
IV.

Qu'il leur sera baillé des bateaux iusques au nombre de vingt, & cent chariots, pour emporter leurs blesez, malades & bagage. Ceux qui voudront transporter leurs meubles en la ville de Gennep, le pourront faire & les reprendre & transporter ailleurs pen-

1641_0411.jpg



1641_0412.jpg



412

M. DC. XLI.

sans payer rançon, ains leurs despences tant
seulement.

VIII.

Le Gouverneur emmenera avec luy deux
pieces de canon de douze livres de bale,
avec vn mortier & six tonnes de poudre, &
des balles à l'avenant.

IX.

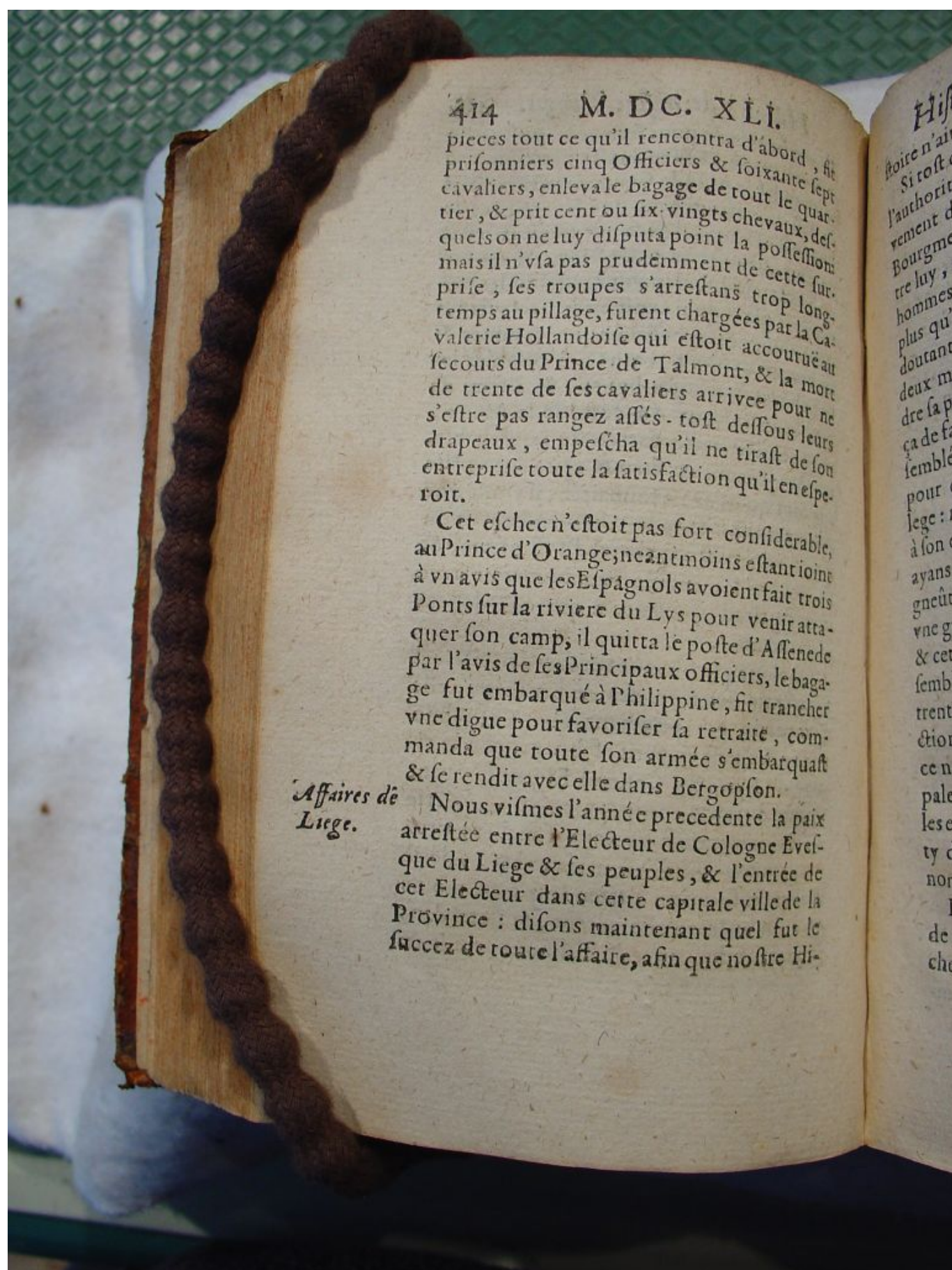
Le canon & autres munitions de guerre,
vivres & provisions appartenans au Roy
d'Espagne, de quelque sorte qu'elles puis-
sent estre, seront livrées sans fraude quel-
conque à tels officiers que son Altesse en-
voyera à cet effet à ladite forteresse. Pour
l'assurance des bateaux & chariots demeu-
reront icy deux ostages, iusques à ce que
les deux autres susdits soient de retour avec
les bateaux & chariots; & alors les deux
qui seront demeurez icy seront renvoyez
en ladite ville de Venlo en toute seureté.
Fait au camp à Offel ce vingt - sept Iuillet
mil six cens quarante - vn.

La perte de cette place estoit trop consi-
derable pour n'avoir pas donné de sensibles
déplaisirs aux Generaux Espagnols qui n'a-
voient pû empescher sa prise; neantmoins
ils ne tesmoignerent pas leur douleur ius-
qu'au point qu'ils la resentoient, & cou-
vrans leur mal d'une bonne mine, se retire-
rent à Landorp où ils commencerent à ba-

1641_0413.jpg



1641_0414.jpg



414 M. DC. XLI.

pieces tout ce qu'il rencontra d'abord, fit
prisonniers cinq Officiers & soixante sept
cavaliers, enleva le bagage de tout le quar-
tier, & prit cent ou six vingts chevaux, des-
quels on ne luy disputa point la possession,
mais il n'usa pas prudemment de cette sur-
prise, ses troupes s'arrestans trop long-
temps au pillage, furent chargées par la Ca-
valerie Hollandoise qui estoit accourue au
secours du Prince de Talmont, & la mort
de trente de ses cavaliers arrivée pour ne
s'estre pas rangez assés-tost dessous leurs
drapeaux, empescha qu'il ne tirast de son
entreprise toute la satisfaction qu'il en espe-
roit.

Cet eschech n'estoit pas fort considerable,
au Prince d'Orange; neantmoins estant joine
à vn avis que les Espagnols avoient fait trois
Ponts sur la riviere du Lys pour venir atta-
quer son camp, il quitta le poste d'Assenede
par l'avis de ses Principaux officiers, le бага-
ge fut embarqué à Philippine, fit trancher
vne digue pour favoriser sa retraite, com-
manda que toute son armée s'embarquast
& se rendit avec elle dans Bergopson.

*Affaires de
Liege.*

Nous vismes l'année precedente la paix
arrestée entre l'Electeur de Cologne Evel-
que du Liege & ses peuples, & l'entrée de
cet Electeur dans cette capitale ville de la
Province: disons maintenant quel fut le
sucez de toute l'affaire, afin que nostre Hi-

Histoire
Si tost
l'autorit
vement d
Bourgm
tre luy,
hommes
plus qu'
doutant
deux m
dre la p
ça de fa
semblé
pour c
lege: n
à son c
ayans
gneût
vne g
& cet
sembl
trente
ction
ce n
pale
les e
ty d
non
I
de
che

1641_0415.jpg



1641_0416.jpg



*L'Evesque
du Liege
cette les Im-
periaux dās
la ville.*

*Ils en sont
chassiez par
les Bour-
geois.*

416 M. DC. XLI.

de traverser toutes les resolutions qu'on y
feroit à son preiudice, & pour cet effet iet-
ta dans la ville toute la soldatesque Impe-
riale & Espagnole qu'il avoit à sa devotion
pour intimider le peuple, & faire passer
toutes ses deliberations par son seul avis,
mais il ne fit qu'acroistre la hayne de ses
Citoyens, le peuple se mit en estat de tenir
en bride cette soldatesque, & lors que les
Partisans Espagnols tesmoignerent quelque
mescontentemēt de l'eslection de ce Bourg-
mestre, ils furent chassiez avec tant d'ai-
greur, qu'aprehendans vn traitement en-
cor plus mauvais, dont on menaçoit l'infir-
mité qu'ils commettoient envers leur pa-
trie ils abandonnerent la ville

Ce commencement de mutinerie ne de-
meura pas encor en ces termes: les Vingt-
deux demanderēt au nom du peuple qu'on
eust à leur rēdre tous les exilez, que l'on or-
donnat le suplice pour ceux qui peu de tēps
auparavant avoient forcé le logis del'Abbé
de Mouzon, Residant pour la Majesté Tres-
Chrestienne dans la ville: que le Manifeste
fait par les deux nouveaux Bourgmeistres &
publié contre cet Abbé, fust bruslé par au-
thorité de Justice comme libelle diffama-
toire, & que les Deputez qui avoient ar-
resté la paix avec l'Elector, eussent à se re-
presenter devant eux, pour leur en expli-
quer les articles, dans lesquels ils trouvoient
beau-

Histo
beaucoup
troubles qu
Ces dis
aux nouve
l'Evesque
apprehen
ne passast
Bourgne
de leur pa
pect qu
generent
dinaires
gardes p
voyoiert
mutin.
Cett
voit ia
temps
quelqu
l'affair
tres q
pour
temer
inter
chale
en ce
feroi
aux
fista
fin
roic

1641_0417.jpg

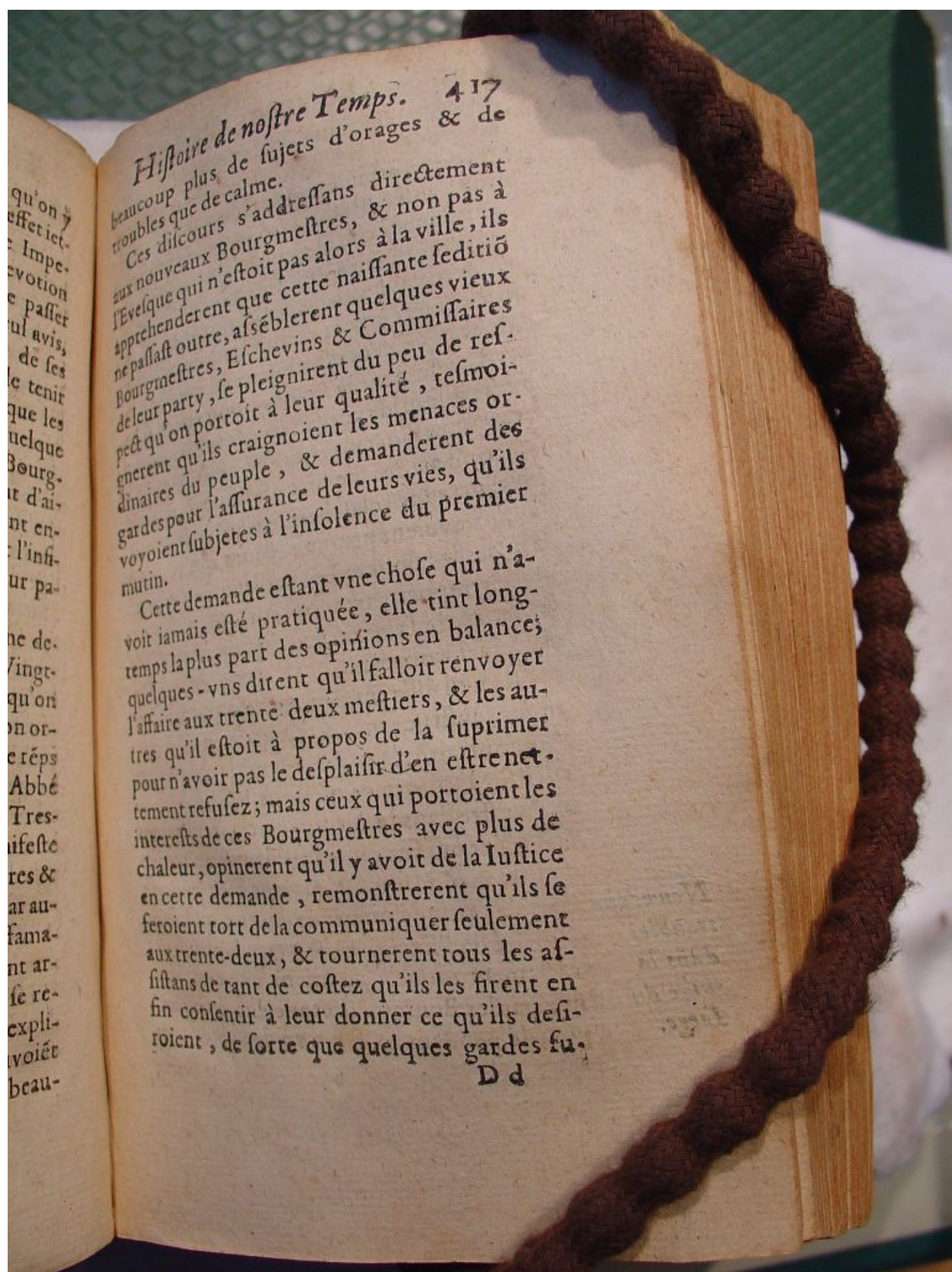


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan